



PREFECTURE DE L'OISE

Arrêté du 16 janvier 2006 modifiant l'arrêté
du 26 septembre 2005 portant création d'un
comité local d'information et de concertation
sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret 2005.82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création d'un comité local d'information de concertation en application de l'article L.125.2 du code de l'environnement et sa circulaire d'application du 26 avril 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt pour les installations classées "AS" des établissements SECO, RHODIA, NOVA, BOSTIK et SPRSAS ;

Vu les courriers des 8 septembre 2005, 31 août 2005, 10 octobre 2005, 20 septembre 2005 et 13 octobre 2005 par lesquels les sociétés susvisées ont fait part de la désignation des personnes devant siéger en qualité de membres du collège "salariés" ;

Vu la réunion du 1^{er} décembre 2005 du comité local d'information et de concertation de la commune de Ribécourt-Dreslincourt au cours de laquelle il a été proposé de modifier la composition du collège "riverains" ;

Considérant que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des entreprises concernées ont procédé à la désignation des personnes devant siéger dans le comité en qualité de membres du collège "salariés" ;

Considérant les propositions de modification du collège "riverains" faites lors de la réunion du 1^{er} décembre 2005 du comité local d'information et de concertation ;

Considérant qu'il convient de compléter et modifier l'arrêté du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt est complété, comme suit :

Après "Collège salariés", les mots "désignations en cours" sont remplacés par :

" ...

- **SECO**
 - *monsieur Thierry Kmiec, opérateur de production, secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),*
- **RHODIA**
 - *monsieur Michel Bernard, technicien de sécurité, secrétaire du CHSCT (titulaire),*
 - *monsieur Régis Bigot, technicien de fabrication, membre du CHSCT (suppléant),*
- **BOSTIK**
 - *monsieur Patrice Mollet, opérateur de fabrication, secrétaire du CHSCT (titulaire),*
 - *monsieur Michel Liennel, technicien en métrologie, délégué syndical central CFDT (suppléant),*
- **NOVA**
 - *monsieur Bernard Bloda, technicien méthodes et entretien général, secrétaire du CHSCT,*
- **SPRSAS**
 - *monsieur Eric Lachaussée, opérateur de fabrication, membre du CHSCT (titulaire),*
 - *monsieur Alain Cristante, opérateur de fabrication (suppléant)."*

ARTICLE 2

La liste des membres du collège "riverains" figurant à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 est remplacée par la liste suivante :

" ...

- *Madame Nicole Beaumont, de Ribécourt-Dreslincourt,*
- *Monsieur Marc Vasquez, de Ribécourt-Dreslincourt,*
- *Monsieur Bernard Roux, de Ribécourt-Dreslincourt,*
- *Monsieur Guy Toupet, de Cambronne-lès-Ribécourt,*
- *Madame Geneviève Lehir, de Cambronne-lès-Ribécourt,*
- *Monsieur Alain Casoni, de Pimprez, président de l'association de sauvegarde du cadre de vie et de l'environnement de Pimprez et de ses environs."*

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et fera l'objet d'un affichage en mairies de Ribécourt-Dreslincourt, Cambronne-lès-Ribécourt et Pimprez.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Compiègne, les maires de Ribécourt-Dreslincourt, Cambronne-lès-Ribécourt et Pimprez, le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement de Picardie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 16 janvier 2006

pour le préfet,
le secrétaire général,



Jean-Régis BORIUS